



Neunkirchen - lès - Bouzonville



*Meilleurs vœux
2022*



Sommaire

Le mot du Maire	Page 4
Les commissions internes	Page 6
Les commissions externes	Page 7
Les conseils municipaux	Page 11
L'école	Page 19
Les associations	
Les pompiers	Page 20
Trois Ânes à la maison	Page 21
Le conseil de fabrique	Page 22
L'amicale villageoise	
Séance sportive	
Les Histrions	Page 23
Une rose un espoir	Page 24
Les P'tits Z'écoliers	
AAPPMA Colmen Neunkirchen	Page 25
L'année en image	Page 26
Petits rappels civiques	Page 28
Etat civil	Page 29
La liste des anniversaires de nos aînés	Page 30
Un peu d'histoire	Page 31
Souvenir/Culture	Page 34
Informations utiles	Page 35

Le Mot du maire

Chers habitantes et habitants de Neunkirchen-lès-Bouzonville,

C'est avec un immense plaisir que les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser les meilleurs vœux de réussite, de bonheur et de santé pour 2022.

Encore une année écoulée avec ce temps qui nous file entre les doigts. Une année bien compliquée marquée par cette pandémie de la Covid 19 et toutes ces variantes qui ne nous laissent pas de répit : restrictions sanitaires, contraintes quotidiennes : on a l'impression de ne pas en voir le bout et surtout de ne pas retrouver toute notre liberté ; sans parler des effets collatéraux avec les prix des matières premières qui flambent ce qui impacte fortement nos budgets tant au niveau de la sphère privée qu'au niveau communal. Malheureusement, dans ce contexte bien difficile, force est de constater que le comportement humain ne s'améliore guère : solidarité, empathie sont des mots dont beaucoup oublient la signification.

Bilan d'une année ... je ne m'attendais pas à ce qu'endosser l'écharpe de maire soit facile et de tout repos, énormément de choses à gérer en même temps, c'est quasiment un travail à temps plein. Mais je n'en reste pas moins motivé, et avec toute l'équipe et le personnel communal qui m'entourent, nous ne baisserons pas les bras. Nous restons battants, même si chaque jour, nous sommes confrontés à la lenteur et la complexité de l'administration française. Nos projets tardent à avancer. Cet état de fait nous contraint à revoir à la hausse le montant des travaux envisagés, notamment en ce qui concerne la restauration de l'église, qui est pour ma part un gros poids à porter pour notre commune.

Nous avançons tout de même sur d'autres projets comme la réfection du garde-corps du pont du Holzweg, la rénovation du monument aux morts : travaux subventionnés à hauteur de 50 % par le plan de relance pour les communes de moins de 500 habitants.

Nous œuvrons pour notre belle commune alors chers habitantes et habitants, prenez soin de vous, soyez prudents et que cette nouvelle année soit à la hauteur de ce que vous en attendez !

Le maire, François ETTENHUBER.

■ Travaux- Aménagements-Urbanisme

Projets réalisés



Installation et mise en service du DAE situé à la mairie



Installation d'un miroir au niveau de l'intersection rue du chemin et rue de la douane



Mise en place de la nouvelle porte d'entrée de la mairie



Mise en place d'une antenne relais

L'entreprise TDF « Télédiffusion de France » a procédé à l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur la commune.

Projets à venir

Avancement du projet de rénovation de

L'église Sainte Anne



La commune souhaite rénover son église dont l'état s'est dégradé ces dernières années (fissures, remontées capillaires, pourrissement avancé d'un nœud de la charpente, toiture dégradée et plancher des combles fragilisé par les infiltrations...). Détenant de nombreux décors, autels et peintures, les travaux sont nécessaires pour endiguer la détérioration de l'édifice. L'opération comprendra des travaux de charpente, couverture, maçonnerie et mise en sécurité. La commune assurera seule la maîtrise d'œuvre (pas de MOE) et passera un marché de travaux. Elle a sollicité MATEC pour préparer le programme de travaux.

Aujourd'hui, l'estimation financière remise permet d'envisager le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Ressources			
Libellé	Montant HT	Tiers	Libellé	Taux financement	Montant
Mission OPC 1,5%	7 000,00 €	ETAT	DETR DSIL	30,0%	154 500,00 €
Annexes : AMO, SPS	6 000,00 €	REGION	Patrimoine bâti non protégé	23,0%	118 450,00 €
Assurances et aléas	40 000,00 €	CD57	Ambition Moselle	21,5%	110 950,00 €
Travaux	462 250,00 €	Conseil de Fabrique		2,9%	15 000,00 €
		Fondation du patrimoine		1,0%	5 150,00 €
		Commune		21,5%	110 950,00 €
TOTAL (arrondi)	515 000,00 €	TOTAL		100,0%	515 000,00 €

Création d'un chemin pédestre en collaboration avec Colmen



Les deux communes ont pour projet l'aménagement d'un chemin existant afin qu'il soit praticable à la randonnée de part et d'autre de chaque commune.

Chaque commune resterait responsable de l'entretien de sa partie de ce chemin.

Réfection du monument aux morts

La commune envisage la réfection du Monument aux Morts, son socle étant très abimé.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 10 833,33 € HT.

La commune sollicite la Région pour une subvention au titre du plan de relance rurale des communes de moins de 500 habitants suivant le plan de financement suivant :

MONTANT HT DES TRAVAUX : 10 833,33 €

SUBVENTION SOLLICITÉE : 5 416,66 €

FONDS PROPRES DE LA COMMUNE : 5 416,66 €.

Réfection du pont du Holzweg

La commune envisage de remplacer le garde-corps du pont du Holzweg. Le devis estimatif des travaux s'élève à 17 112 € HT.

La commune sollicite la Région pour une subvention au titre du plan de relance rurale des communes de moins de 500 habitants suivant le plan de financement suivant :

MONTANT HT DES TRAVAUX : 17 112 €

SUBVENTION SOLLICITÉE : 8 556 €

FONDS PROPRES DE LA COMMUNE : 8 556 €.

■ Gestion immobilière

Mise en vente du bâtiment de la douane

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cet immeuble ;

considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

considérant également les difficultés de gestion quotidienne de cet immeuble que supporte la commune, notamment par rapport aux impayés et problèmes de maintenance divers ;

Le conseil municipal souhaite vendre le bâtiment de la douane.

■ Environnement – Cadre de vie

Une plantation d'arbres a été réalisée avec la participation des enfants du village, le long d'une servitude rue de la tuilerie. Une quinzaine d'arbres a été plantée. Cette action a été menée dans un but écologique et pédagogique sur la préservation des haies et de la végétation.

■ Communication – Vie sociale - Jeunesse



La mairie met à disposition l'application, PanneauPocket « ma commune dans ma poche ». Elle consiste à vous informer, alerter, prévenir en temps réel des différents événements qui concernent la commune. Vous pouvez télécharger gratuitement l'application <https://app.panneaupocket.com/>



La municipalité a participé à l'action des brioches de l'amitié la semaine du 11 au 17 octobre 2021 afin de soutenir les associations UNAPEI et les personnes en situation de handicap intellectuel. Grâce aux délicieuses brioches confectionnées par la boulangerie Nagelschmit de Monneren, nous avons pu récolter 833 euros. Nous remercions nos généreux donateurs.

La mise en place du site internet de la commune a été finalisée avec un peu de retard. Il est maintenant opérationnel. Vous y trouverez les actualités et les informations utiles de votre commune.

Voici l'adresse : www.neunkirchen-les-bouzonville.fr

Bonne visite !



La municipalité n'a pu organiser le traditionnel repas pour nos aînés, en raison des contraintes sanitaires liées au Covid19.

Elle a cependant offert un panier garni de spécialités locales très savoureuses !

■ Communauté des communes du Bouzonvillois. Trois frontières.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire de la CCB3F a décidé de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appuiera sur une vision partagée du territoire, établira des orientations communes de développement et se traduira notamment par la définition des zones de développement pour les quinze prochaines années. Cette délibération comprend également la définition des modalités de concertation avec la population pendant la durée d'élaboration du PLUi.

Il est donc prévu d'organiser jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Une information régulière dans la presse locale et dans les bulletins intercommunaux sur la mise en œuvre de la procédure du PLUi,
- Une communication sur le site internet de la CCB3F avec une page spécifique pour le PLUi,
- Une mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure,
- Une mise en place d'une adresse courriel spécifique (plui@ccb3f.fr) permettant au public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet,
- L'organisation de deux réunions publiques aux différents stades du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et avant l'arrêt du projet de PLUi.

Retrouvez dès à présent **dans votre mairie et au siège de la CCB3F**, le registre de concertation qui permettra de recueillir votre point de vue sur la situation du territoire en matière d'habitat, d'environnement, de mobilité, d'économie, mais aussi de connaître vos remarques sur les pièces constituant le PLUi. La première d'entre elle, le PADD, sera établie à la fin de l'année 2022.

Demandes d'autorisation d'urbanisme

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de la CCB3F recevront sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable notamment). Ce programme national décidé par l'État répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les usagers :

Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,

- Plus de souplesse grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes,
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier,
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires,

Pour la CCB3F, le service urbanisme intercommunal mettra en œuvre localement la démarche. Les dépôts pourront néanmoins encore se faire par voie papier en mairie, le personnel de la commune aura à sa charge de faire entrer le dossier dans la boucle de la dématérialisation.

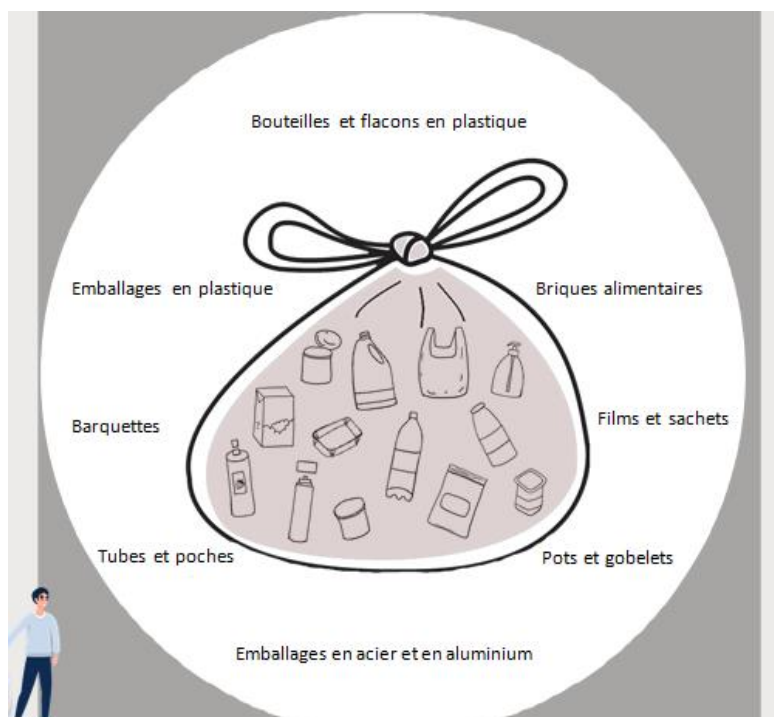
Pour plus d'informations : 03 87 21 00 99 (service urbanisme) ou www.ccb3f.fr - rubrique aménagement.

Sacs transparents

À compter du 1^{er} janvier 2022, la collecte des recyclables sur le Bouzonvillois se fera dans des sacs transparents. Ces derniers remplaceront les sacs de couleur orange actuellement utilisés et seront à déposer de manière visible à côté du bac de collecte lors des jours de ramassage.

Les nouveaux sacs transparents seront fournis par le SYDEME, pour les communes du Bouzonvillois lors des futures distributions de sacs.

Retrouvez toutes les informations relatives aux ordures ménagères sur le site internet de la CCB3F dans la **rubrique « ordures ménagères »**.



- ▶ Inutile de laver les emballages, juste bien les vider. Surtout ne pas les emboîter, ils seraient considérés comme des refus de tri.
- ▶ Je ferme mon sac à double nœuds et le dépose au sol (hors bac roulant).

Syndicat intercommunal d'assainissement du Remelbach

En 2021, quasiment toutes les fosses septiques de Launstroff ont été déconnectées et la construction de la station d'épuration de Rémeling est en phase d'achèvement. Les fosses seront déconnectées en 2022.

Pour notre commune, les contrôles réguliers de la station du Holzweg donnent toujours de bons résultats, comme vous pourrez le lire sur l'extrait du dernier rapport ci-dessous.

Station : **NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE**

N° : **025750202317 Bilan N° 038 du 14.10.2020**

Maître d'ouvrage : **S.I.A. du Remelbach** Exploitant : **SUEZ**

Type d'épuration : **Rhizosphère**

Capacité administrative : **1 437 EH**

Débit de référence : **390,5 m3/j**

Débit de temps sec : **294 m3/j**

Débit maximal : **600 m3/j**

Charges de pollution : **1 140 EH ; 86,2 kg DBO5/j**

Charges hydrauliques : **228 m3/j (Q moyen)**

19 m3/h (Q pointe) 342 m3/j (Q référence)

Caractéristiques STEP : - Rhizosphère primaire : **S = 1518 m2 (nb=3)**

Rhizosphère secondaire : **S = 1012 m2 (nb=2)**

Population raccordée : **880 habitants**

Qualité de l'épuration

Bonne.

Observations

Le bilan s'est déroulé en temps sec après une période pluvieuse. Le débit mesure de 211 m3/j est largement inférieur au débit de référence administratif fixe à 390 m3/j.

Les performances épuratoires de l'installation sont bonnes. En effet, les rendements varient de 96% à 99% pour les paramètres visés par ce type de procédé épuratoire.

Enfin la charge de pollution est estimée ce jour à 800 EH, valeur correspondant à 90% de la population théoriquement raccordée.

Liste des dépenses à mandater au 6232 « fêtes et cérémonies »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les dépenses suivantes seront imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Factures liées au repas des anciens
- Factures liées à l'organisation de la cérémonie des vœux
- Factures liées au pot de l'amitié organisé à l'issue du nettoyage de printemps
- Factures d'achat des cadeaux offerts aux doyens et anciens
- Achat de gerbes

P 9 C 0 A 0

Engagement à la certification PEFC « gestion forestière durable »

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

P 9 C 0 A 0

Adhésion au groupement de commandes MATEC « défense extérieure contre l'incendie (DECI) - contrôle des poteaux et bouches d'incendie »

Après en avoir délibérés, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

P 9 C 0 A 0

Désignation d'un membre CLECT « commission locale d'évaluation des charges transférables » à la CCB3F

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la CCB3F.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer François ETTENHUBER comme représentant de la commune de NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE à la CLECT.

P 9 C 0 A 0

Transfert de la compétence « mobilité » à la CCB3F

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide du transfert de la compétence mobilité, à la CCB3F

Le cas échéant :

- La mise à disposition au profit de la CCB3F des biens nécessaires au bon accomplissement de la compétence transférée, conformément aux articles L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

P 9 C 0 A 0

Désignation de 2 délégués aux instances PLUI de la CCB3F « plan local d'urbanisme intercommunal »

Le conseil municipal décide de nommer comme délégué PLUI :

M. François ETTENHUBER comme délégué permanent assurant pendant toute la durée du PLUI la représentation de la commune au sein des instances du PLUI.

M. KERBER Sébastien comme second délégué communal qui pourra en fonction des problématiques abordées proposer à d'autres conseillers municipaux de siéger notamment dans les groupes de travail du PLUI.

Motion pour la réouverture du service de réanimation de Legouest

Le conseil municipal se prononce pour la réouverture du service de réanimation de Legouest.

Amicale Villageoise : projet de création d'un verger associatif

L'association souhaite associer à ce projet la participation des institutions, des citoyens et de l'école du village et sollicite la municipalité pour la mise à disposition d'un terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un accord de principe favorable sur ce projet.

P 9 C 0 A 0

■ Conseil du 6 avril 2021

Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal constate que les résultats du compte administratif 2020 font apparaître un excédent d'investissement de 187 651,21 € et un excédent de fonctionnement de 407 698,74 € soit un excédent total de 595 349,95 €.

P 8 C 0 A 0

Approbation du CDG 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 tel qu'il a été établi par Mme PRIGENT, Receveur Municipal à Hayange.

La situation fait apparaître un excédent global de 595 349,95 € soit un résultat conforme au compte administratif.

P 9 C 0 A 0

Approbation du BP 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget présenté par Monsieur ETTENHUBER François, Maire. En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 582 132,74 €. En investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 593 935,28 €.

P 9 C 0 A 0

Taxes communales 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de maintenir le taux des taxes communales pour l'année 2021 à ceux de l'année 2020 soit :

- 11,16 % pour la taxe foncière sur le bâti soit au total 25,42 % (taux communal + taux départemental)
- 38,57 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

P 9 C 0 A 0

Type	Taux	Revenus
Taxe foncière bâti	25,42 % *	72 345
Taxe foncière non bâti	38,57%	4 976
TOTAL		77 321

* taux communal + taux départemental

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Église Sainte-Anne

VU la délibération en date du 16 janvier 2020 du conseil de fabrique de la paroisse de Neunkirchen-Colmen demandant que la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'Église Sainte-Anne soit prise en charge par la commune de Neunkirchen-lès-Bouzonville et celle de Colmen ;

VU cette même délibération par laquelle le conseil de fabrique atteste de l'insuffisance de ses fonds propres à financer ces travaux estimés à 435 000 € HT ;

VU la délibération de la commune de Colmen en date du 20 mars 2021 autorisant la commune de Neunkirchen à prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'Église et stipulant qu'elle ne participera pas au financement de ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'Église Sainte-Anne ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

P 9 C 0 A 0

■ Conseil du 4 mai 2021

Approbation du projet d'investissement concernant la rénovation de l'église Sainte-Anne et des différentes demandes de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser le projet de rénovation de l'église Sainte-Anne ;
- adopte le plan de financement prévisionnel;
- sollicite le concours financier de l'Etat, de la Région, du CD57, de la Fondation du patrimoine et du Conseil de Fabrique aux montants et aux taux précisés dans le plan de financement;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération, ainsi qu'à l'ensemble des dispositifs sollicités ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.

P 9 C 0 A 0

Projet « bâtiment Douane »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de mettre l'immeuble « douane » en vente
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble et à signer tous documents y afférant.

P 8 C 0 A 1

Implantation d'une antenne relais

Le maire expose au conseil municipal la proposition de l'entreprise TDF « Télédiffusion de France » pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- ACCEPTE la proposition d'implantation d'une antenne relais sur le territoire communal
- AUTORISE le Maire à signer l'accord de principe autorisant TDF à effectuer toutes études en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation et toute démarche administrative en vue de l'édification et de l'édification du site
- SE PRONONCE pour l'implantation de l'antenne relais section E parcelle 567, route de Schwerdorff.

P 7 C 0 A 2

Caserne des pompiers de NEUNKIRCHEN

Après analyse de la situation, le conseil municipal, s'est prononcé pour la dissolution du corps des pompiers de la commune mais avec la volonté qu'il fusionne avec celui de Schwerdorff.

P 8 C 0 A 1

■ Conseil du 6 juillet 2021

Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le reversement, de 95 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2022 à 2026 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE.

P 9 C 0 A 0

Écriture pour constater une provision pour créance douteuse

Suite à l'actualisation des titres à recouvrer, titres émis en 2019 et avant, il apparaît nécessaire de passer une écriture pour constater une provision pour créance douteuse par l'émission d'un mandat d'ordre mixte à l'article 6817 et chapitre 68 pour un montant de 2 658,95 €.

P 9 C 0 A 0

Demande de subvention pour la rénovation du pont du Holzweg

La commune envisage de remplacer le garde-corps du pont du Holzweg. Le devis estimatif des travaux s'élève à 17 112 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter la Région pour cette subvention et à signer tous documents afférents à cette affaire.

P 9 C 0 A 0

Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

■ Conseil du 31 août 2021

Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la commune - désaffectation du site

Il a été constaté au niveau du centre d'intervention situé sur notre commune des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers, au maintien à niveau opérationnel ainsi que des problèmes de recrutement.

L'effectif de l'unité opérationnelle de la commune n'est plus que de 5 agents dont 1 est inapte opérationnelle, 1 n'est pas encore formé et 1 fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2022. A cette date il ne restera plus que 2 agents opérationnels sur la commune. Cette situation opérationnelle ne permet pas la pérennité du centre.

Suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté exprimée par l'ensemble des personnels du centre, partagée par la commune, est de s'unir afin de rester performant dans la distribution des secours.

Une possibilité concrète de rapprochement entre les unités opérationnelles de Neunkirchen-les-Bouzonville et Schwerdorff a été identifiée. Ce rapprochement aurait lieu principalement dans les locaux de l'unité opérationnelle de Schwerdorff.

Ainsi, le personnel restant sera rattaché à ce centre afin de lui permettre la poursuite de son engagement.

Les biens immobiliers mis à disposition par la Commune ne sont donc plus nécessaires au fonctionnement du SDIS et sont en conséquence restitués. Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

Le conseil municipal prend acte de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS à compter du 31 août 2021 et envisage l'évolution des biens immobiliers concernés de la façon suivante : local communal pour stockage de matériel et de véhicule.

Demande de subvention Relance Rurale pour la réfection du Monument aux Mort

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter la Région pour cette subvention et à signer tous documents afférents à cette affaire.

P 9 C 0 A 0

État de prévision des coupes 2022

Le Conseil demande :

- Que le bois d'œuvre soit vendu aux professionnels
- Que les produits restants soient vendus de gré à gré (cession) aux particuliers, uniquement pour la satisfaction de leurs besoins domestiques ou ruraux, toute revente est interdite.

Après façonnage, ces bois seront mis à la disposition des affouagistes contre paiement et remise d'un permis d'enlever.

Le Conseil Municipal fixe :

- le prix du stère à façonner à 14 €
- le délai d'exploitation des bois au 31/05/2022
- le délai d'enlèvement des bois au 31/08/2022

Ces délais sont soumis à modification en fonction de la climatologie.

Location du foyer socio-éducatif : tarifs pour le nettoyage et la casse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer un forfait de 50 € aux locataires du foyer socio-éducatif lorsque ce dernier, suite à l'état des lieux, n'est pas rendu en état et que des heures de nettoyage engagées par la commune sont nécessaires.

De même, la vaisselle et/ou matériel cassé ou manquant sera facturé aux locataires suivant la grille tarifaire jointe en annexe.

Un titre de recettes aux fins de paiement sera donc émis si nécessaire. La caution ne sera restituée aux locataires concernés qu'une fois le titre acquitté.

P 9 C 0 A 0

■ Conseil du 23 novembre 2021

Adhésion à la mission « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

L'assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

P 7 C 0 A 0

Vente d'un terrain à la société TDF pour l'implantation d'une antenne relais

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer l'acte de vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à la société TDF pour l'implantation de l'antenne relais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette affaire.

P 7 C 0 A 0

Approbation devis travaux de réfection Pont du Holzweg

Le Maire soumet au conseil municipal les devis relatifs aux travaux de réfection du Pont du Holzweg.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le devis de la société MOLARO (variante 1) pour un montant de 17 112 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette affaire.

P 7 C 0 A 0

Approbation devis travaux de restauration Monument aux Morts

Le Maire soumet au conseil municipal les devis relatifs aux travaux de réfection du Monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le devis de la société MARBRERIE BOULAGEOISE pour un montant de 10 833,33 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette affaire.

P 7 C 0 A 0

Demande de participation à un séjour scolaire aux Émirats Arabes Unis à Dubaï

Par courrier en date du 14/10/2021, le Lycée Polyvalent Félix Mayer de Creutzwald sollicite la participation de la commune pour le financement d'un séjour scolaire à l'Exposition Universelle pour un élève domicilié dans la commune DOYEN Erwan.

Après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide d'allouer une participation d'un montant de 80 € à la famille de DOYEN Erwan pour son séjour scolaire.

P 7 C 0 A 0

Convention avec la Fondation du Patrimoine (travaux Église)

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Église Sainte-Anne et notamment de la demande de subvention à la Région et du lancement d'une campagne de mobilisation de mécénat populaire par le biais de la Fondation du Patrimoine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription à la Fondation du Patrimoine et tous autres documents émanant de la Fondation.

P 7 C 0 A 0

Dons aux associations

Diverses associations caritatives sollicitent des subventions à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de :

- 75 € au Restos du Cœur
- 75 € à la Croix Rouge
- 75 € au Secours Populaire
- 75 € à la Ligue contre le Cancer
- 75 € à l'AFM
- 75 € à l'Association Française des Sclérosés en Plaques
- 75 € à Docteur Sourire.

P 6 C 0 A 1

Vente du bâtiment « Douane » / prestations de l'Agence ORPI

Le conseil municipal ayant adopté le principe de la cession de cet immeuble, en fixe les modalités et :

- AUTORISE Monsieur le Maire à avoir recours à une agence immobilière pour vendre le bien ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec une agence immobilière ;
- AUTORISE Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré-à-gré ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir les diagnostics nécessaires à la mise en vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

P 7 C 0 A 0



Pour cette année scolaire 2021-2022, l'école de Neunkirchen-Bouzonville compte 25 élèves répartis en trois niveaux :

11 en CP, 6 en CE1 et 8 en CE2.

Tout comme l'année passée, les sorties sont mises en suspens.

Les enfants se joignent à la maitresse pour vous souhaiter une excellente nouvelle année.



La fête scolaire de Noël n'ayant pu avoir lieu cette année.

Les enfants du village ont pu apprécier la visite de Saint Nicolas, le 5 décembre, lors de son passage dans les rues du village.

Ce dernier a effectué la distribution des traditionnelles friandises en compagnie de ses petits lutins.

■ Les pompiers

Fusion des unités opérationnelles de Neunkirchen et Schwerdorff

Depuis plusieurs années, l'effectif des Sapeurs Pompiers de Neunkirchen baissait. Avec les départs de ce début d'année 2021, nous ne pouvions plus assurer la sécurité des villageois. En début d'année, une x.ième action de recrutement a été organisée. S'il n'y a pas eu de volontaires candidats sur Neunkirchen, trois jeunes de Colmen ont répondu présent à notre appel. Mais ces personnels ne seront pas « utilisables » avant que le dossier médical, les vaccinations, les premiers stages soient réalisés, certainement au printemps 2022. Vous voyez, c'est extrêmement long, trop long...une année entière ! N'ayant pas de solution immédiate à notre problème d'effectif, nous avons entamé avec les pompiers de Schwerdorff une réflexion sur une fusion. Voici les grandes lignes résultant de cette réflexion :

- Le nom retenu pour cette nouvelle unité serait »Unité Opérationnelle du Val de Nied «
- En plus du personnel de Neunkirchen et Schwerdorff, il accueillerait les recrues de Colmen, Filstroff,... qui n'ont plus de centre dans leur commune
- Les deux bâtiments seraient conservés
- Tout comme l'effectif, le commandement serait mixte.

Nous avons proposé en tête du nouveau centre Amélie Divo pour Schwerdorff et Grégory Scherer pour Neunkirchen.

Le 1^{er} juin, les pompiers de Neunkirchen et Schwerdorff ont par courrier proposé au commandant de compagnie une fusion des centres selon les critères retenus ci-dessus. Puis il s'est passé de nombreux mois, sans réponse à ce courrier. D'ailleurs en fait, je n'en ai jamais reçue ! Mais des choses ont commencé à bouger cet automne, montrant que le projet serait finalisé. Une déception cependant, nous perdons notre bâtiment, qui deviendra communal. Le SDIS de Moselle ne voulant pas supporter les frais afférents à deux bâtiments... Après un tri, le matériel sera récupéré avant Noël au centre. C'est très dur de devoir abandonner notre bâtiment : récent, fonctionnel, que nous avons construit en grande partie de nos mains, en investissant beaucoup d'argent de l'amicale des Sapeurs Pompiers. Mais le plus beau des bâtiments ne sert hélas à rien, s'il n'y a plus assez de pompiers à mettre dedans ! Créé en 1931, le centre a vécu cette année son 90ème, et dernier, anniversaire, en tout cas sous sa forme actuelle.

Départ en retraite

Je serre le pouce, pour que la mise en route de cette fusion se passe parfaitement. Pour ma part, j'ai décidé de prendre ma retraite le 31 décembre de cette année. Après 42 ans de service, dont 32 ans passés à Neunkirchen, je remets le flambeau aux plus jeunes pour la suite. Merci de votre confiance et de votre soutien pendant toutes ces années. La période n'est pas à un grand pot de départ, mais le cœur y est...

Bruce Schmitt, chef de centre.





Chers amis,

Quel plaisir de se retrouver ! Partager des expériences insolites avec nos amis aux grandes oreilles nous avait manqué. C'est toujours avec le même esprit d'aventure et de partage que l'association a pu faire aboutir le projet : **Nichoirs en Equilibre**. Un ensemble de partenaires ont contribué à soutenir et concrétiser ce projet. Quelle aventure... fabriquer puis installer 160 nichoirs, au parcours de santé de Bouzonville, en recourant à un âne, s'est révélé une expérience insolite. Comme le veut la tradition, chaque année, le troisième lundi de septembre, a lieu le pèlerinage international de sainte Oranna. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons participé à l'inauguration de ce nouveau sentier de randonnée, d'Oberdorff à la Chapelle Saint Oranna à Berus. Une autre tradition ; la Saint Nicolas. Toute l'équipe s'est mobilisée pour proposer aux enfants des balades à dos d'âne, le 4 et 5 Décembre à Fameck.

Toute notre joyeuse troupe vous souhaite une année riche en aventures et en rêves. Meilleurs vœux de santé, joie, liberté et douceur.

Sandrine et Hughes Vion pour 3 Ânes à la Maison. troisanesalamaison@gmail.com



■ Le conseil de fabrique

Monsieur l'abbé Simon Pierre et l'ensemble du conseil de fabrique vous souhaitent tous ses vœux pour cette nouvelle année 2022.

Nous avons pu effectuer une vente de calendriers qui nous a permis de récolter des fonds, nous remercions une nouvelle fois, nos généreux donateurs.

Le projet de rénovation de l'église Sainte Anne est en court de réalisation. Les différentes procédures et demandes de subvention ont été lancées par la municipalité.

Un nouveau comité a été élu comme suit :

Président : Fabien Louis

Secrétaire : Bruno Kenens

Trésorière : Raymonde Labovet

Membres : Jean-Paul Jacob et Fernande Muller

Nous remercions aussi Marianne, Cécile, les servants et servantes et toutes les personnes qui de près ou de loin nous aident chaque jour à soutenir la vie chrétienne de notre paroisse.

Fabien Louis

Président

■ L'amicale villageoise

L'année écoulée n'a pas été plus riche en événements que 2020, la marche de printemps annulée, la fête patronale que nous avions prévu d'organiser a malheureusement été annulée suite à la mise en place du pass sanitaire. La situation s'étant améliorée en automne, nous avons organisé notre marche IVV.

Le dossier de subvention remis en temps et en heure à la Région n'a pas été traité cette année et de ce fait notre projet de verger est repoussé à mi 2022.

Dans l'espoir d'un retour à une vie normale rapidement, moi-même ainsi que tous les membres de l'Amicale vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022.

Cordialement

BERGANTZ Bernard

Président

■ Séance Sportive

Stéphanie vous accueille dans la bonne humeur chaque semaine au foyer-socio-culturel :

les mardis à 18h45, pour une séance de cardio dance,

les jeudis à 20h, pour une séance de gym pilate.

Bonne remise en forme à toutes et à tous !

■ Les Histrions

Prosperité, réussite, santé et bonheur : toute la troupe des Histrions vous souhaite une excellente année 2022.

Nous avons hâte de pouvoir remonter sur scène pour vous faire rire et surtout pour le plaisir de pouvoir se retrouver tous ensemble pour partager ces bons moments.

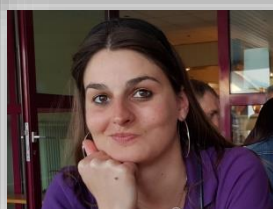
C'est dans cet état d'esprit que nous vous donnons rendez-vous pour nos représentations les **08 et 09 Avril 2022**, nous espérons vous voir nombreux.

Cette année, nous vous proposerons deux pièces (et des sketches) :

- ❖ **Sans parti, sans étiquette** : dans une salle d'une petite mairie campagnarde, on vote pour élire les conseillers municipaux. Arrive Marius Rasseccasse (l'un des candidats à l'élection) en compagnie de sa femme Andréa. Un couple quelque peu extravagant, connu pour ses scènes de ménage explosives ! Et justement, aujourd'hui, Marius et Andréa profitent d'être au bureau de vote, pour laver leur linge sale et se bagarrer comme des chiffonniers...Mais ne serait-ce pas là, une scène savamment orchestrée ?...
- ❖ **Petits potins sur le banc** : sur un banc public, Georgette et ses amies, vieilles dames à la langue bien pendue, nous font partager quelques moments de leurs vies. Les souvenirs et les commérages s'enchaînent avec humour

Comme chaque année, nous ferons un don à une association caritative.

Maryline Magar, Présidente



■ Une rose, un espoir

Encore une année blanche pour notre secteur, qui se termine sans que nous puissions sillonner les villages autour de Bouzonville et proposer nos roses dans le but de soutenir les malades et la recherche contre le cancer.

Trop de contraintes liées aux protocoles de la Covid19 et au pass sanitaire, ainsi que le manque de bénévoles pris de court, nous ont malheureusement obligés à annuler l'opération.

Nous avons, malgré tout, grâce à nos sponsors et aux communes qui nous soutiennent, pu reverser la somme de 2000 euros à la Ligue.

Mais ce n'est pas pour autant que nous baisserons les bras. Les prochaines dates officielles retenues sont le samedi 30 avril et dimanche 1 mai 2022. Nous mettrons tout en œuvre pour que cet événement puisse avoir lieu. Aussi si cela vous intéresse, ou si vous connaissez des personnes susceptibles de vouloir y participer que ce soit pour la préparation, l'emballage, ou l'épilage des roses ... des motards ou des gens motivés pour nous aider à trouver des sponsors pour l'achat des roses, n'hésitez pas à nous contacter par mail InscriptionURUE.Bouzonville@gmail.com ou par message sur notre page Facebook Une Rose Un Espoir Bouzonville.

Pour que l'opération se fasse dans les meilleures conditions possibles, merci de confirmer votre présence avant le 15 février 2022, date à laquelle nous commanderons nos roses, la quantité dépendant du nombre de bénévoles et de motards.

Pour que d'autres vivent Nous comptons sur vous !

François ETTENHUBER, Président

■ Les P'tits Z'écoliers

Toute l'équipe des P'tits Z'écoliers se joint à moi afin de vous présenter tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette année 2022.

Cette nouvelle année n'a pas été plus clémentine que la précédente, en raison de la situation sanitaire, nous n'avons pu assurer nos fêtes scolaires.

Grâce à la vente par correspondance (fleurs, décorations et friandises), nous avons pu effectuer des dons d'un montant total de 1000 euros aux 3 écoles du RPI.

Grâce à une demande de bon d'achat « autocariste », nous avons pu faire profiter l'école de Colmen d'une réduction de 200 euros pour leur sortie scolaire.

Nous aimerions remercier les membres sortants qui ont donné de leur temps durant ces dernières années. Ainsi que les nouveaux membres qui souhaitent s'investir aujourd'hui. Sans ces nouvelles recrues, il aurait été difficile de perpétuer notre engagement.

Nous souhaiterions pour cette nouvelle année, pouvoir reconduire nos différentes manifestations dans une ambiance plus sereine afin que petits et grands ne gardent que les merveilleux moments de ces rencontres.

Patricia DODELLER,

Présidente

■ AAPPMA Colmen Neunkirchen

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en cette deuxième année de crise sanitaire car nous avons eu la chance et la possibilité d'organiser nos manifestations certes avec quelques adaptations pour le concours de pêche du mois de juillet.

Comme par le passé, nous avons aleviné 50 kg de truites et du poisson de repeuplement à l'occasion de l'ouverture qui a été le prétexte à un bon moment de convivialité entre pêcheurs et amis.

Notre concours de pêche a pu se dérouler sous certaines conditions qui malheureusement nous ont fait adapter l'organisation de la buvette et des repas. Quarante pêcheurs ont répondu présents, ils ont pu pêcher dans de bonnes conditions météo celles-ci se sont malheureusement dégradées pour la suite de la manifestation.

Le concours de pêche organisé au sein de notre comité a été remporté par Christian Boeffel.

Nous avons également eu l'opportunité de percevoir 20 kg de truitelles Fario offertes par notre Fédération Départementale. Ces poissons d'environ 10 – 12 cm ont été mis à l'eau à Neunkirchen et à Remeldorf et serviront à faire croître le peuplement de truite Fario (sauvage).

Recevez de la part de tous nos membres nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022.

Cordialement,
Stéphane THIEL
Président



■ Anniversaires



10/07/1941
Liselotte THOENES
80 ans

■ L'année en image



**Notre joli village est
sous la neige... et les
villageois se
réunissent pour de
belles glissades au
Holzweg !**



Petits et grands ont à nouveau participé au traditionnel nettoyage de printemps, le 10 avril 2021 !

D'innombrables déchets ont été ramassés lors de cette journée !



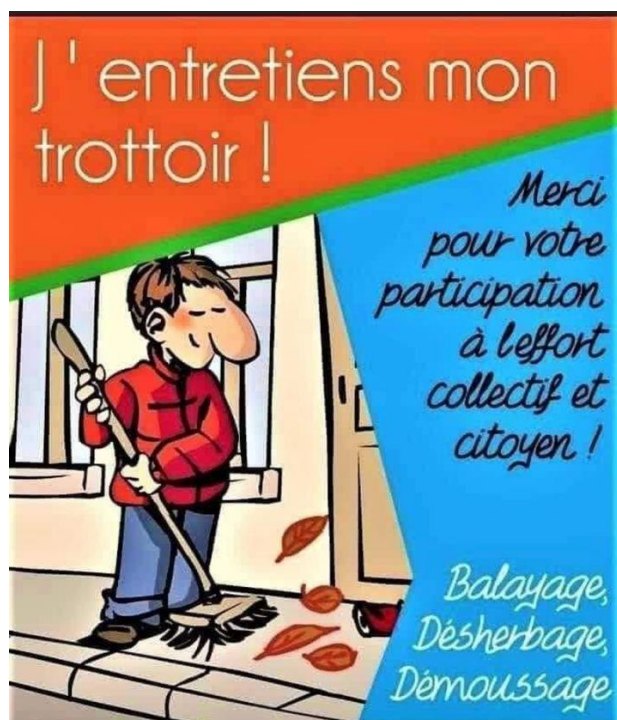
Le 21 novembre, les enfants du village ont participé à la plantation d'arbres, rue de la tuilerie.

Après un travail bien accompli, ils ont été récompensés avec une délicieuse collation.



Suite à cette action, certaines plantations ont été volées à plusieurs reprises, nous sommes désolés d'avoir pu constater ce manque de civisme. Ces actes sont incompréhensibles et gratuits.

■ Petits rappels civiques



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"
Règlement sanitaire départemental (art.32)

Un petit rappel de cette information utile

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élégage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élégage des arbres plantés sur la voie publique.



Vivre avec son animal de compagnie

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravés sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 68 € s'il est pris en flagrant délit.

■ Naissances



**REGNERI Lionel, né le 10/05/2021 à
SARRELOUIS
Fils de REGNERI Sven et LASOTA Anette**



**MERL Lyla, née le 25/12/2021 à
PELTRE
Fille de MERL Pierre et Madison**

■ Mariages / PACS



**KENENS Gilles et STOEBCNER Jordan,
le 17/07/2021**



**BERKO Sandrine et LATWEIN Frank,
le 02/11/2021**

■ Décès

KENENS née HETZ Chantal, le 19 /01/2021

MELLINGER née SCHMITT Maria, le 7/12/2021

■ La liste des anniversaires de nos aînés

1923

BERGANTZ (DOR) Cécile

1927

PETER (BREME) Marie Thérèse

1929

HARTER Odile

1930

STEYER (LEONARD) Jeanne

1936

CAVELIUS Louis

1937

DECOMPTE (HAHN) Marie

JUNGES Albert

1938

THOENES Werner

1939

PIGNON Armand

PIGNON (SCHAAF) Marie
Madeleine

1940

HAAS Clément

JUNGES (PIGNON) Ingrid

MELLINGER Paul

1941

THOENES (BIEHL) Lieselotte

1942

DERNBECHER (HILLER) Monika

DERNBECHER Egon

GENSER Jean Nicolas

HISSEL Joseph Gérard

MELLINGER Albert

1944

HISSEL (WAGNER) Rose Marie

THIEL (LOVATO) Marie Thérèse

1945

DECOMPTE Jean Marie

DOR (FREY) Monique

DOR (WAGNER) Agnès

1947

CARENTZ Jean Pierre

KESTENER (DIESLER) Monique

MELLINGER (VENNER) Françoise

MULLER Jean Marie

1948

CARENTZ (BECKER) Nicole

GENSER (PICARD) Lucienne

KERBER Laurent

KESTENER Joseph

KRUPPERT Helmut

STREIT Norbert

1949

KENENS Jean

LUDWIG Liselotte

MARX (BORTSCHELLER) Ursula

POHL (THURPEL) Ilona

STREIT (PIGNON) Marie

Madeleine

WINCKEL Alain

1950

BERGANTZ Bernard

GOEBELS Paul

MEILGEN Roland

SCHAAF André

SEIWERT Arthur

1951

DECOMPTE (ALTMEIER) Theresia

GOEBELS (TRENZ) Ingrid

MATHIS Bernadette

MOLINARI Anita

MULLER (STREIT) Marie Anne

SCHAAF (SCHMITT) Josette

THEOBALD Albrecht Wilhelm

WEBER Marie Antoinette

1952

BERGANTZ (MORLOT) Ghislaine

GLÄSS Hans Günter

KENENS (BARS) Claudie

KENENS René

KERBER (CAVELIUS) Marie Jeanne

KOHN (KERBER) Josyane

LABOVET Marcel

SALMON Lucien

1953

MATHIEU Nicolas

SEIWERT Daniela

THIEL Christian

1954

BERKO (CAVELIUS) Bernadette

GENSER Joseph

HEINZ Winfried

KULLACK (BATTES) Eva

STEYER Jean-Marie

1955

EHM Udo Heinrich

GLÄSS (FIXEMER) Renate

MATHIEU (KRIER) Simone

MULLER Raymond

1956

MAGAR Gérard

MULLER (OSBILD) Blandine

PUSSE Mickaël

SALMON (ETTINGER) Nicole

STEYER (JACQUES) Lucienne

WEIRICH (MAGIC) Heidemarie

1957

MAGAR (CAVELIUS) Marie Andrée

KENENS (BARS) Nicole

WEBER Wolfgang

BERKO Clément

KERSCHBAUM Jörg

MANISCALCO (FUSARO) Mirella

THIEL (TRIDEMY) Marie-Claire

LABOVET (STEYER) Raymonde

POHL Hans Jörgen

1958

MUSSLER Walter

KERSCHBAUM (PAQUET) Gerdrud

FROHNHÖFER Barbara

LANFRIT Roland

KRUPPERT (MUELLER) Marion

1959

GUMMELT (BETHSCHEIDER) Petra

PALZER (REINERT) Birgit

LANFRIT (SCHUTZ) Claudine

LILLIG Georg

JUNG Hans Peter

DECOMPTE Daniel

1960

ERLER Stefan Karl Richard

MATHIEU Eugène

1961

BECKER Carlo

BOEFFEL Christian

CAVELIUS (HOFF) Marie Isabelle

ETTENHUBER François

KLEIN Markus

KRIEGERMOLL Stefanie

PIGNON (MOLL) Agnès

PALZER Peter

WEIRICH Ingo

Rémeldorf : Il y a 450 ans, l'avènement de l'ère industrielle dans le bassin de la Nied se fit à Remeldorf (Neunkirchen-lès-Bouzonville)

Cette forge aurait été fondée par le duc de Lorraine Charles III en 1577. Elle aurait peut-être été équipée à ses débuts d'un haut fourneau.

Rappelons qu'à cette époque on n'exploitait pas encore la houille, on n'utilisait alors que du charbon de bois (plusieurs milliers de mètres cubes par année)

Ainsi pour faire fonctionner une forge, il fallait une grande surface de forêt et une force hydraulique pour alimenter les soufflets ou les marteaux, et une proximité avec du minerai de fer.

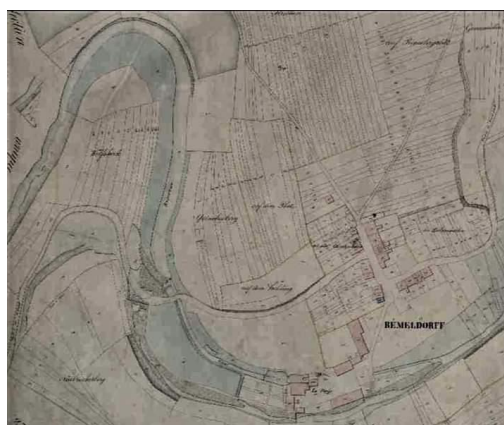
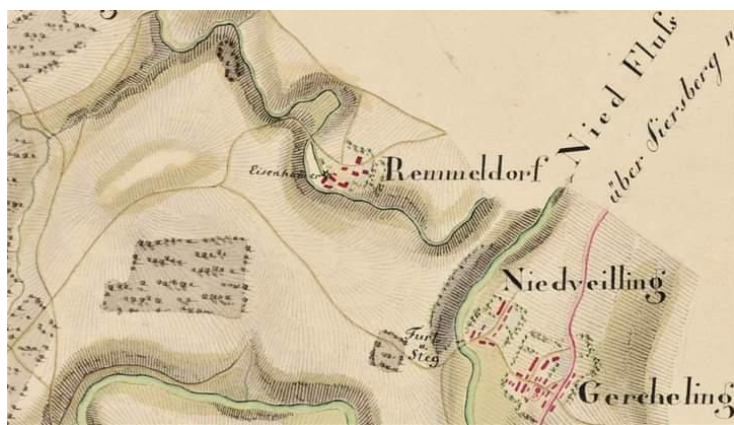
Ces conditions étaient réunies à Rémeldorf, car le duc de Lorraine co-possédait le grand bois de Bibiche (qui allait du Stockholz, à Chémery, Monneren, Laumesfeld, Waldweistroff, possession très ancienne en indivision avec l'abbaye de Villers Bettnach) Il en fit défricher une grande partie en créant les villages de Petit-Bibiche, Neudorf, Rodlach Saint-François et Lacroix. La création de ces villages lui apporta de la main d'œuvre pour la construction des bâtiments et barrages, et pour la fabrication du charbon de bois et son acheminement. Il est fort probable aussi qu'il fit venir de la main d'œuvre qualifiée car les premiers habitants de Rodlach venaient d'une région où l'on connaissait déjà l'art de la forge.

Encore aujourd'hui on peut voir dans le grand bois de Bibiche - Petite Calenhoffen les anciennes routes forestières (comme le chemin vert = chemin vers la forge) la route Filstroff-Remeldorf, la route Rémeldorf - Niedwelling et le barrage de Dampont, qui sont sans doute des infrastructures ayant permis l'alimentation de cette forge.

Au XVIII^e siècle, l'exploitant de la forge Solter demanda même que cette forge devint une manufacture royale, demande appuyée par Condorcet.

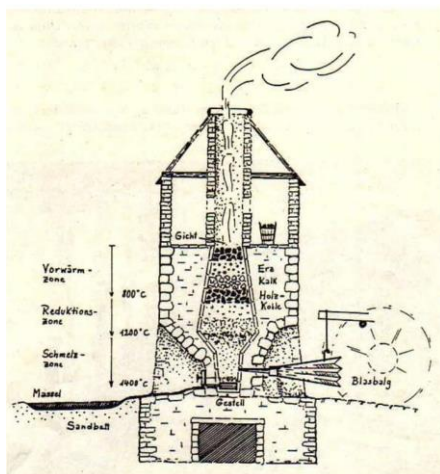
Mais la révolution déjoua ses plans, elle passa ensuite aux mains des frères Robert, qui obtinrent plusieurs médailles à Paris pour la qualité de leurs réalisations. Cependant les difficultés d'approvisionnement en fer, le manque d'eau en été dans la Rémelle (Rémelbach) et l'enclavement de Rémeldorf firent périliter cette usine alors que les sites plus proches du minerai, dans la vallée de la Fensch et dans la vallée de la Sarre eurent un développement fulgurant, notamment grâce à l'utilisation de la houille pour alimenter des machines à vapeur et affiner le minerai.

Le rôle économique de cette forge était cependant encore important au 19^e siècle dans le canton de Bouzonville et avait une production annuelle de 300 tonnes.



Les anciennes routes permettant de rejoindre la forge de Rémeldorf

Au 19^e siècle, le barrage sur le Rémelbach est encore bien visible. Le volume de la retenue d'eau était sans doute impressionnant, mais insuffisant pendant les sécheresses estivales.



Modèle de four ayant pu avoir été construit à Rémeldorf, la roue à aube alimentant des soufflets.



Exemple d'installation hydraulique actionnant des marteaux de concassage. On utilisait aussi ce type d'infrastructure pour battre le fer



"Grand chemin conduisant à la forge et à Filstroff" au Kesselchen, carte royale, les possession du Duc de Lorraine étant revenues au Roi de France. Ce chemin permettait d'amener le bois du Stockholz et du Willerwald vers la forge.

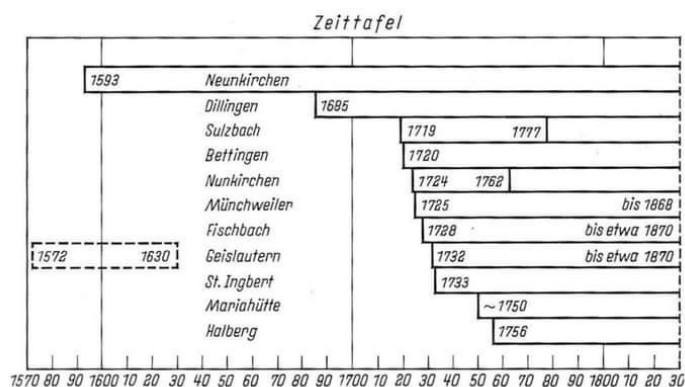


Equipements hydrauliques dans le bassin de la Nied en équivalent cheval.

Maîtres de forges dans l'arrondissement.

- A Creutswald-la-Houye* (bureau de poste de Sarre-Louis), verrerie importante, A. Meyer et comp.
- A Dilling-Betting* (bureau de poste de Sarre-Louis), les intéressés.
- A Falck*, 2 lieues $\frac{1}{2}$ S. S. O. de Sarre-Louis (bureau de poste de Sarre-Louis), Borr frères.
- A Hayange* (bureau de poste de Thionville), F. Wendel.
- A Herserange*, 2 lieues N. O. de Thionville (bureau de poste de Longwy), Didot et comp.
- A Hombourg* (bureau de poste de Saint-Avold), Haussen et comp.
- A Moyeuvre*, 5 lieues $\frac{1}{2}$ S. O. de Thionville (bureau de poste de Driey), Maiss jeune.
- A Ottange*, 5 lieues $\frac{1}{2}$ N. O. de Thionville (bureau de poste de Thionville), Trotzyne père et fils.
- A Rémeldorf*, 9 lieues $\frac{1}{2}$ vers l'E. de Thionville (bureau de poste de Sarre-Louis), Soller.
- A Sierck*, 4 lieues $\frac{1}{2}$ N. E. de Thionville (bureau de poste de Thionville), Letixerand, fabr. d'alènes.

Les Maîtres de forges de l'arrondissement de Thionville.



Dates de fondation des forges sarroises. (ici c'est Neunkirchen en Sarre) Seule Geislautern serait plus ancienne que Rémeldorf. Notons que les propriétaires de Dillingen auraient d'abord été propriétaires de Rémeldorf.

Or l'acier marsal d'Angleterre y
coûte au moins 80 liv. le quintal,
ci..... 80

Donc il résulteroit encore un
bénéfice de 39 liv. 7 sous par quin-
tal, ci..... 39 7

Bailliage de
Bouzonville.
Remeldorff.

M. Soller sollicitoit différentes prérogatives, telles
que le titre de Manufacture royale :

La même exemption de tous droits, qui a été accor-
dée aux aciers et fabrications d'Amboise, soit à leur
passage dans les provinces du royaume réputées étran-
gères, soit à leur sortie pour aller chez l'étranger
effectif, ou dans nos colonies, ainsi que la franchise
du tirage de la milice pour les ouvriers :

La défense de sortir hors du royaume les vieilles
fontes et la ferraille (1), et l'exemption de tous

En 1786 le sieur Soller
exploitant de
Rémeldorf demande le
statut de manufacture
royale.

M. Soller nous a encore communiqué les détails de son procédé
et le dessein de ses fourneaux, et nous avons tout lieu de croire qu'il
pourra fabriquer de l'acier d'excellente qualité ; mais pour prévenir
les objections qu'on pourroit faire sur ce que l'acier qu'il a présenté
à l'Académie a été choisi, il a fait tirer tout celui qui étoit con-
tenu dans une caisse, et qui venoit d'être fait par une nouvelle
cémentation ; cet acier doit nous être envoyé avec toutes les suretés
juridiques qu'on peut desirer. Nous le soumettrons pareillement à
différentes épreuves, et nous en rendrons compte à l'Académie.
En attendant, nous pensons que les recherches et l'entreprise de
M. Soller sont dans la classe de celles auxquelles l'Académie ne
manque jamais d'applaudir.

Signature du marquis
de Condorcet
appuyant la demande
de Soller.

Le

18 mars 1786

Fait à Paris à l'Académie, le quinze mars mil sept cent-quatre-
vingt-six. Signé VANDERMONDE et BERTHOLET.

Je certifie le présent extrait conforme à son original et au jugement
de l'Académie. A Paris, ce dix-huit mars mil sept cent-quatre-vingt-
six. Signé le marquis de CONDORCET.

*RAPPELS DE MÉDAILLES D'ARGENT obtenues aux
expositions de la Moselle.*

1. Kessler et comp ^{ie} ..	Boulay.....	Charbon animal, sel ammo- niac, prussiate de potasse, sulfate de soude.	85
2. Robert (Louis)...	Remeldorff ..	Essieux, boîtes et bandes de roues, bèches, pelles, et poêles à frir.	21
3. Robert (Antoine).	Falck.....	Pelles, bèches, et poêles à frir.	21
4. Somborn et comp ^{ie}	Boulay.....	Quincaillerie.	25
5. Mathieu et comp ^{ie} .	Boulay.....	Quincaillerie.	25

Les frères Robert
possédaient
Rémeldorf et Falck et
ont contribué au
prestige des
manufactures de la
vallée de la Nied.

REMELDORF.
(Ci-devant canton de Gross-Hemmersdorf.)

Forges, fourneaux, travail en fer. — Cette usine, qui appartient
aussi au citoyen Soller, est composée de : 1 gros marteau, 2 pla-
tineries, 2 affineries, 2 chaufferies, et 1 four à cémenter les
aciers, lequel peut contenir 6,000 livres de fer et peut être mis à
feu sept fois par mois. L'administration observe que cette usine ne
travaille plus depuis deux ans.

Inventaire après la
révolution
Soller était aussi
propriétaire de Dillingen
Il fut aussi maire de
Neunkirchen lès Bouzonville



1984/1985

Françoise LEONARDI, Nathalie LEONARDI, Patrice MULLER , Fabrice DOR, Gilles KENENS, Frédéric KESTENER, Régis BERGANTZ, Mélanie THIEL, Gérard THIEL,

Alexandre STREIT, Jérôme KESTERNER, Mireille MELLINGER, Jacky KOHN, William NICOLAS, Jean-Jacques GENSER, Christian SCOVODA , Dominique DOR, Claude MULLER, Joël GENSER

Yvan KENENS, Sandrine DEBAROS, Kathia THIEL, Sébastien KERBER, Tony DEBAROS, Benoît BERGANTZ, LEONARDI, Carole MATTHIEU, Damien BERGANTZ, Franck THIEL.

■ Cheminer vers la vie

Sandrine Vion vient de publier cet été son premier ouvrage, « Cheminer vers la Vie ».

Il est édité sous la forme d'un livre d'Artiste, une rencontre poétique entre mots et graphismes. Cinquante ans après la tragédie qu'elle a vécue alors qu'elle n'avait que trois ans, elle se lance dans l'aventure de la publication d'un recueil de poésies pour rendre un hommage sincère à sa mère. Elle y célèbre la nature, source d'inspiration pour méditer et écrire. Nous souhaitons à l'auteure de belles rencontres autour de son livre.



En cette année 2021 une nouvelle entreprise a vu le jour à Neunkirchen-les-Bouzonville : la société E-Bambou.

Comme son nom l'indique, notre petite entreprise familiale est spécialisée dans la production et la vente de Bambou non - traçants. La vente est accessible en direct dans le village au 3 rue de la Douane, ou encore en ligne.

<https://www.e-bambou.com/>

Cette production comprend plusieurs variétés de bambou adaptées à vos besoins : création de haies, massif isolé, plantation en jardinière ou pot, etc. Nous utilisons la méthode de multiplications et divisions des rhizomes.

Nous avons fondé e-bambou avec deux objectifs : **partager notre passion du bambou et promouvoir un produit éco-responsable.**

Les + du bambou non traçant:

- non invasif
- très bon capteur de CO₂



Avec nos conseils et notre passion pour ce superbe végétal nous vous accompagnerons dans la réalisation de votre projet.

Envie d'ajouter une touche asiatique à votre extérieur ? Nous serons ravis de vous accueillir et vous conseiller.



L'équipe e-bambou.

■ Horaires des déchetteries

Horaires des déchetteries de la CCB3F

	Halstroff		Rettel		Bouzonville	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
Lundi	Fermée		Fermée		Fermée	
	13h00-16h45	14h00-17h45				
Mardi	9h00-11h45		9h00-11h45		9h00-11h45	
	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45
Mercredi	Fermée		Fermée		9h00-11h45	
			13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45
Jeudi	9h00-11h45		9h00-11h45		9h00-11h45	
	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45
Vendredi	9h00-11h45		9h00-11h45		Fermée	
	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45
Samedi	9h00-11h45		9h00-11h45		9h00-11h45	
	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45	13h00-16h45	14h00-17h45

ATTENTION :

- La bascule horaire été/hiver s'effectue au moment du changement d'horaire.
- Accès non autorisé aux professionnels le samedi dans les déchetteries.

■ Contact et information

Notre priorité reste la sécurité de tous.
Pour garantir les mesures de prévention,
Nous vous accueillons :

Au sein de l'agence

ZA d'Aidling, 8 route de Sarrelouis à BOUZONVILLE :

UNIQUEMENT SUR RDV

Lundi : de 9h à 12h
Mardi : de 9h à 12h
Jeudi : de 9h à 12h

Par téléphone

**Prise de RDV les
vendredis de 9h à 11h30**

Au : **07 61 50 54 28**
(appel local non surtaxé)

1 personne maximum autorisée dans les locaux. Merci de patienter à l'extérieur.

**Vous pouvez effectuer vos démarches sur votre
agence en ligne : www.eaudelest.com**

Ou contactez notre Centre de Relation Clientèle au :
Service client : **0 977 409 438**
Urgence : **0 977 429 438**
(appel local non surtaxé)



Nos équipes se mobilisent pour vous satisfaire !

Le jour de votre visite

Toutes les mesures d'hygiène et de prévention sont mises en place pour assurer votre sécurité et celle des équipes SUEZ.



Nous vous informons que le **port du masque est obligatoire.**

■ Tarif salle communale

	Résidents	Non résidents
Goûter après enterrement	80 €	110 €
Journée en semaine	140 € 160 €	200 € 220 €
Week-end	290 € 325 €	420 € 455 €
Bar seul	100 € 120 €	150 € 170 €
Caution	800 €	

En rouge tarif avec chambre froide.

■ Horaires mairie

Mardi 17H30 à 19H30.
Vendredi de 10H00 à 12H00.

Tél. : 03 87 35 53 79
Fax : 03 87 78 04 21

